

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8

Membres présents : 5

Affiché le : 02/02/2026

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Sous la présidence de M. Freddy BOHR, Président de l'Association Foncière de GIMBRETT

Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Michel BENTZ, M. Frédéric BENTZ, M. Didier SCHIERER,

Membres suppléants : M. Claude BARTHEL, M. Thomas MORITZ

Absents : M. Rémy BOHR, le DDRAF, M. Philippe RAUSCHER, M. Serge BOHR

6. OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Bureau de l'Association Foncière de déléguer au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Bureau de l'Association Foncière :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,

Le Président, Membre du bureau,
M. Freddy BOHR M. Jean-Michel BENTZ

